

## Règlement d'ordre intérieur

---

Les différents points doivent être complétés pour que le règlement d'ordre intérieur soit recevable.

**a. Le nombre maximal de participants:**

Le bien peut accueillir un maximum de..... personnes par camp.

**b. L'alimentation en eau potable:** (description de l'emplacement pour s'approvisionner en eau et le fonctionnement si c'est d'un puits par exemple)

.....  
.....  
.....  
.....

**c. La nature et la situation des moyens de lutte contre l'incendie:**

.....  
.....  
.....  
.....

**d. La nature et la situation des installations culinaires:** (l'emplacement adéquat pour la mise en place du campement et les moyens de raccordement agréé)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**e. Les endroits où peuvent être allumés des feux à plus de 100 mètres des maisons et des bois en respectant les dispositions y relatives:**

.....  
.....  
.....

**f. Les prescriptions en matière d'emplacement, de conditionnement, de transport et d'élimination des déchets solides et liquides:**

.....  
.....  
.....  
.....

**g. Les prescriptions relatives à l'usage des appareils électriques, des installations à gaz et des installations de chauffage:**

.....  
.....  
.....  
.....

**h. Les prescriptions en matière d'installation, nettoyage, enlèvement vidanges, des wc, fosses, feuillées:**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**i. Adresse et numéro de téléphone situé dans les environs immédiat du camp:**

Services d'urgences 100 ou 112

Médecin généraliste le plus proche de l'endroit de camp (nom, adresse, n° de téléphone): .....

.....  
.....

Hôpital le plus proche (nom, adresse, n° de téléphone):.....

.....  
.....  
.....

Antenne de Police de Theux: 087/53.92.92

Avenue Reine Astrid 9, 4910 Theux

Zone de Police Fagnes 087/79.33.33 ou 101

Avenue Reine Astrid 234- 4900 Spa

D.N.F. - Cantonnement 087/29.90.80

- Garde forestier du triage (nom et n° de téléphone):.....

.....

**Tous les responsables camps doivent recevoir une copie du règlement d'ordre intérieur du propriétaire lors de la signature du contrat de location avant le début du camp.**